

Message du haut fonctionnaire adjoint de défense et de sécurité

Compte-tenu du caractère très évolutif de l'épidémie de COVID-19, les recommandations du ministère des Solidarités de la Santé (MSS) ont été mises à jour pour les personnes de retour de zone d'exposition, zone où une transmission communautaire du virus est décrite. Ainsi, le MSS émet des recommandations pour les personnes revenant de Chine (Chine continentale, Hong Kong, Macao), de Singapour, de Corée du Sud, ou des régions de Lombardie et de Vénétie en Italie.

Dans les 14 jours suivant le retour, les mesures suivantes sont préconisées par le MSS :

- Portez un masque chirurgical lorsque vous êtes en face d'une autre personne et lorsque vous devez sortir ;
- Lavez-vous les mains régulièrement ou utilisez une solution hydro-alcoolique ;
- Travailleurs/étudiants : dans la mesure du possible, privilégiez le télétravail et évitez les contacts proches (réunions, ascenseurs, cantine...) ;
- Surveillez votre température 2 fois par jour ;
- Surveillez l'apparition de symptômes d'infection respiratoire (toux, difficultés à respirer...) ;
- Evitez tout contact avec les personnes fragiles (femmes enceintes, malades chroniques, personnes âgées...) ;
- Evitez de fréquenter des lieux où se trouvent des personnes fragiles (hôpitaux, maternités, structures d'hébergement pour personnes âgées...) ;
- Evitez toute sortie non indispensable (grands rassemblements, restaurants, cinéma...).
- Les enfants, collégiens, lycéens ne doivent pas être envoyés à la crèche, à l'école, au collège ou au lycée, compte tenu de la difficulté à porter un masque toute la journée.

En cas de fièvre ou sensation de fièvre, toux, difficultés à respirer :

- Contacter rapidement le SAMU centre 15 en signalant le voyage ;
- Eviter tout contact avec votre entourage et conservez votre masque ;
- Ne pas se rendre directement chez le médecin, ni aux urgences de l'hôpital.

En France, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) recommande de reporter tout déplacement vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel en raison des mesures de confinement et restrictions imposées par les autorités locales.

Par ailleurs, le MEAE, dans la page des conseils aux voyageurs relative à l'Italie, mentionne les restrictions prises par les autorités italiennes dans 11 communes (Codogno, Casapusterlengo, Castiglione d'Adda, Maleo, Fombio, Bertonico, Castelgerundo, Somaglia, San Fiorano, Terranova dei Passerini et Vo Euganeo).

Par conséquent, tenant compte de ce contexte, le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation recommande donc à ses établissements, universités et écoles de :

- Reporter tout départ d'étudiants, de chercheurs, d'enseignants-chercheurs, de personnel administratif, vers la Chine qui ne revêt pas un caractère essentiel
- Recommander aux étudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels en mobilité en Chine d'envisager d'interrompre temporairement leur séjour en attendant l'amélioration des conditions locales
- Reporter tout départ vers l'Italie du nord compte tenu des restrictions mises en place localement (Lombardie et Vénétie)
- Reconsidérer la pertinence d'un voyage dans les zones d'exposition

- Différer de 14 jours, période correspondant à la période d'incubation du virus, l'accueil des étudiants, chercheurs, enseignants-chercheurs et personnels revenant des zones d'exposition (Chine continentale, Hong-Kong, Macao, Singapour, Corée du Sud et régions de Lombardie et de Vénétie en Italie) dans les lieux collectifs.

Concernant spécifiquement l'accueil des étudiants revenant des zones d'exposition dans les centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires (CROUS), il est conseillé de différer l'accueil compte-tenu du caractère évolutif de la situation. A défaut, il convient de privilégier pendant 14 jours un accueil dans une zone dédiée de la structure, avec port du masque chirurgical lorsqu'il y a un contact avec une autre personne ou une sortie. La restriction des accès aux zones collectives comprend le restaurant universitaire.

Enfin, la prise en charge de la problématique COVID-19 ne se résumant pas, dans le périmètre du ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation, à une prise en charge sanitaire, il convient notamment d'apporter une attention particulière aux actes xénophobes qui pourraient être liés à la situation. Les référents racismes doivent s'engager en ce sens et mettre en œuvre les mesures qu'ils jugeraient utiles.

Par ailleurs, nous vous rappelons que sont à votre disposition :

- le site d'information du gouvernement : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>
- les conseils aux voyageurs du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination/>
- la FAQ de l'OMS : <https://www.who.int/fr/emergencies/diseases/novel-coronavirus-2019>

Enfin, à destination du grand public, un **numéro vert (0 800 130 000)** a été mis en place par le ministère des solidarités et de la santé, ouvert de 09h00 à 19h00 sept jours sur sept. Cette plateforme téléphonique n'est néanmoins pas habilitée à dispenser des conseils médicaux qui sont assurés par les SAMU-Centres 15.